

7.1 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'APPLICATION L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Mme GAZIELLO.- Toujours par rapport à la 7.1, cette fois je me suis intéressée aux emprunts et, comme je le disais au budget, même celui de la Métropole, les taux d'intérêt montent et montent encore. Je sais que je n'ai pas assisté à la commission, Monsieur Tordo, je travaillais ce jour-là, mais cela pose souci : comment les banques peuvent-elles justifier sur des emprunts sans risque de nous mettre des taux aussi importants ? Nous étions à 3 %, nous sommes aux alentours de 5 % et cela génère beaucoup de coûts financiers sur des sommes importantes.

Ma deuxième question porte sur les dons manuels ; je constate que beaucoup de personnes continuent de donner à la Ville et c'est très bien, notamment au musée d'histoire naturelle. J'aimerais, Monsieur le Maire, que vous nous disiez un de ces jours où en est ce dossier de valorisation de notre si beau musée d'histoire naturelle qui est aujourd'hui reclus dans 200 m², enfin vous le connaissez, je ne vais pas refaire mon intervention. Merci.

M. TORDO.- Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à rajouter à ce qui vient d'être dit, peut-être simplement un point parce que, Monsieur Cuturello, au détour d'un commentaire vous avez voulu faire croire que nous gaspillons l'argent public et, bien évidemment, je ne peux pas laisser passer cela. Philippe Pradal et moi-même, mais avec l'ensemble des services sur tous les postes budgétaires et en particulier sur le logement compte tenu de l'acuité des besoins, nous évitons – et c'est une de nos premières préoccupations – de gaspiller l'argent public. Je ne peux pas laisser passer cela sans réagir, Monsieur Cuturello.

Au-delà des rengaines, parce vous ne nous décevez jamais mais ne nous surprenez jamais non plus, vous revenez toujours sur les mêmes choses, les délibérations que nous avons présentées se traduisent par la création ou l'amélioration de 1 080 logements. Il me semblait plus important de souligner ce point que le point particulier des VEFA sur lequel d'ailleurs madame Estrosi-

Sassone vous a déjà répondu de multiples fois. Je suggère que pour le prochain

Conseil municipal l'on ait un copié collé en ayant déjà la question prise en compte de monsieur Cuturello et vous répondrez de la même façon.

Madame Matringe, sur l'action relative à l'Opéra, monsieur le Maire a répondu. Sur l'action concernant CARI, oui, les honoraires sont importants. Je rappelle d'abord que le montant des sommes en jeu est énorme, plus de 50 M€, ensuite ça va de soi, ce n'est pas utile de le rappeler mais c'est un héritage que nous avons eu avant que nous soyons là et nous essayons de faire au mieux pour, là encore, Monsieur Cuturello, ne pas gaspiller l'argent public. Si cela justifie quelques dépenses supplémentaires d'avocats, je pense que le jeu en vaut la chandelle.

Sur les contentieux en cours, Madame Matringe, il n'est pas dans nos intentions d'accéder à la demande concernant la terrasse de la place Gautier ; on peut toujours faire un calcul d'indemnités, ensuite c'est à la justice de trancher et je pense qu'ils auront du mal à justifier leur demande.

De la même façon, s'agissant de la buvette, nous avons émis un avis à tiers détenteur ; ou ils payent ou ils ne payent pas, ils le contestent, nous verrons ce qu'en dira la justice.

Sur le dernier point qui concerne la convention d'occupation du domaine public, je confirme qu'il n'y a pas eu de changement dans notre pratique, je ne sais pas spécifiquement de quoi il s'agit mais si vous me dites de quoi il s'agit je vous répondrai d'une manière plus précise ; je vous confirme néanmoins qu'il n'y a pas eu de changement dans la réglementation et dans notre pratique.

Madame Gaziello, j'avais envie de dire « Bienvenue au club » des personnes qui s'intéressent à l'emprunt car il y a déjà Yann Librati, aussi je suis heureux de constater que nous sommes maintenant quatre avec Philippe Pradal.

Oui, effectivement les taux augmentent.

Les taux augmentent pour trois types de raisons : d'abord parce que le taux de l'inflation a tendance à augmenter et vous savez qu'il y a une relation entre les taux d'intérêt et le taux de l'inflation ; deuxièmement, l'application de ce qu'on appelle les « critères de Bâle III », c'est-à-dire des réglementations assez compliquées sur l'utilisation des fonds des banques font que l'argent mis à disposition à travers des prêts a tendance à augmenter et cela se reflète sur les marges. C'est aussi pour cela – et vous l'avez constaté lors des discussions du budget primitif – que nous nous attachons à ne pas augmenter la dette, et même à la diminuer, parce qu'il est vrai que l'augmentation des taux peut être un danger.

Enfin, sur les dons manuels, monsieur le Maire a répondu, il n'y a pas grand-chose à rajouter.

Sur la délibération n° 7.1, le Conseil municipal prend acte.